



RÉAGIR FACE À LA CYBERVIOLENCE / אלימות בראשת) ALIMOUT BARESHET)

WWW.EVAMYVOICE.ORG

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La cyberviolence peut prendre différentes formes : messages humiliants, menaces, diffusion de photos intimes, usurpation d'identité, harcèlement de groupe, etc.

Elle est vécue dans la vie réelle, avec des conséquences psychologiques, sociales et parfois juridiques.

Voici les étapes clés pour réagir et vos droits en Israël.

RÉAGIR IMMÉDIATEMENT

- Bloquer l'agresseur (הסימה / Hasima) sur les réseaux sociaux et messageries.
- Sécuriser vos comptes (账户 / Avtachat Heshbon) : changer les mots de passe (סיסמה / Sisma), activer la double authentification (אימות דו / Imout do-shlavi).
- Parler à quelqu'un de confiance : un proche, un professionnel, une association.

**LA CYBERVIOLENCE N'EST JAMAIS DE VOTRE FAUTE.
CHERCHER DE L'AIDE EST UNE RÉACTION RESPONSABLE.**

CONSERVER LES PREUVES NE SUPPRIMEZ RIEN :

- Messages, photos, vidéos → preuves (ראיות / Reayot).
- Faites des captures d'écran (צילום מסך / Tziloum Masakh).
- Notez les dates et conservez les métadonnées (מטא-נתונים / Meta-netounim).
- Si possible, sauvegardez sur une clé USB ou un cloud sécurisé.

Ces éléments pourront servir pour un signalement ou une plainte.

OU SIGNALER ?

- 105 – ligne nationale enfants et adolescents (קו חם לילדיים / Kav cham le-yeladim ve-noar)
 - spécialisée dans la cyberviolence envers les mineurs
 - peut bloquer et retirer du contenu en ligne, coordonner avec la police et les plateformes
- 100 – Police (משטרת / Mishtara)
 - dépôt de plainte possible, unité cyber de la police
- Plateformes numériques
 - signalement direct (Instagram, Facebook, TikTok, YouTube, WhatsApp...)
 - chaque plateforme doit proposer un outil de signalement et de suppression

E.V.A – accompagnement francophone (traduction, démarches, soutien)

VOS DROITS EN ISRAËL

- Le droit à la protection : la police peut ordonner des mesures, ouvrir une enquête.
- Le droit à la confidentialité (/ פרטיות) (Pratiyout) : vos données personnelles ne peuvent pas être publiées sans accord.
- Le droit de demander le retrait rapide de contenus préjudiciables.
- Pour les mineurs : toute personne adulte a le devoir légal de signaler un cas grave (חוֹבָה לְדוּחַ / Hova le-daveakh).

PHRASES UTILES

- « Je veux signaler une cyberviolence »
אני רוצה לדוח על אלימות בראשת
(Ani rotse/rotsa le-daveakh al alimout ba-reshet)

- « Je subis du harcèlement en ligne »
אני סובל/ת מהטרדה באינטרנט
(Ani sovel/et me-hatrada ba-internet)

- « Voici les preuves que j'ai conservées »
אליה הראיות שהשמרתי
(Ele ha-reayot she-shamarti)



ET SI ON VOUS EN PARLAIT?

Faire le premier pas, c'est déjà avancer.
Briser le silence, poser les premiers mots, c'est être guidé avec discréction et sécurité.